



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois mai à seize heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 mai 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-77

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES ÉCOLES **2022 (27 LOTS)**

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel. TERRENNE Jean Paul (pouvoir donné à Jean Michel BAYLET), DELACHOUX Jean-Paul (pouvoir donné à Oliver RENAUD), RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane,, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2022D1-1-2-77

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES ÉCOLES 2022 (27 LOTS)
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Communes a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne le programme de travaux des écoles pour l'année 2022, dont la date de remise des offres était fixée au 30 mars 2022 à 12h00.

Le marché est décomposé en 27 lots.

La Commission des Plis s'est tenue le 25 avril 2022 pour le jugement des offres.

LOT 1 : BÂTIMENT MODULAIRE AUX ECOLES DE CASTELSAGRAT ET DE LAMAGISTERE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
COUGNAUD	85035 – LA ROCHE SUR YON

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat COUGNAUD obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 14 700.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	COUGNAUD	26 765.00€

Cependant, l'offre du candidat étant largement supérieure à l'estimation, il est proposé aux membres du Bureau de déclarer la procédure sans suite et de la relancer.

LOT 2 : MAÇONNERIE À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer ce lot sans suite.

LOT 3 : MAÇONNERIE AUX ÉCOLES DE LAMAGISTÈRE, DONZAC ET DUNES

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer ce lot sans suite.

LOT 4 : TOITS TERRASSES A L'ECOLE PIERRE PERRET DE VALENCE D'AGEN

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer ce lot sans suite.

LOT 5 : MENUISERIES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
BSA	82200 - MOISSAC
TGM	82000 - MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique: sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	20.0 %
3 - Performance des menuiseries sur les critères SW, Uw qui correspondent à la performance des châssis de menuiseries et Ug qui correspond à la performance des vitres.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat BSA obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin. Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 135 250.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	BSA	168 730.00€
2	TGM	186 651.39€

LOT 6 : MENUISERIES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE DE DONZAC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
BSA	82200 - MOISSAC
TGM	82000 - MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	20.0 %
3 - Performance des menuiseries sur les critères SW, Uw qui correspondent à la performance des châssis de menuiseries et Ug qui correspond à la performance des vitres.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat BSA obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin. Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 89 715.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	BSA	95 325.00€
2	TGM	107 697.44€

LOT 7 : MENUISERIES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE DE LAMAGISTÈRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
BSA	82200 - MOISSAC
TGM	82000 - MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	20.0 %
3 - Performance des menuiseries sur les critères SW, Uw qui correspondent à la performance des châssis de menuiseries et Ug qui correspond à la performance des vitres.	30.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat BSA obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 118 745.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	BSA	118 120.00€
2	TGM	132 723.83€

LOT 8 : MENUISERIES BOIS

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
ART ET BOIS	82200 - MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat ART ET BOIS obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin. Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 11 325.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	ART ET BOIS	12 202.00€

LOT 9 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
PINTO	82200 - MOISSAC
SARL CAVANIE FAÇADE	82340 - DONZAC
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 - CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat SARL CAVANIE FAÇADE obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin du fait d'une meilleure performance des matériaux (chevilles de meilleure qualité, dites " de fixation à cœur", de type STOFIX) et d'une méthodologie complétée par des reprises de maçonnerie.

La différence de prix s'explique également par le fait que la mise en oeuvre des matériaux proposés nécessite plus de main d'oeuvre, mais permet d'éviter les risques de ponts thermiques.

Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 104 750.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL CAVANIE FAÇADE	114 912.00€
2	JEAN JACQUES DESCOULS	105 380.00€
3	PINTO	131 761.30€
INACCEPTABLE	JEAN JACQUES DESCOULS	Variante inférieure aux performances demandées et non conforme au cahier des charges techniques, elle n'a donc pas été analysée

LOT 10 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE DE DONZAC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL CAVANIE FAÇADE	82340 - DONZAC
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 - CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %

2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat SARL CAVANIE FAÇADE obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin du fait d'une meilleure performance des matériaux (chevilles de meilleure qualité, dites " de fixation à cœur", de type STOFIX) et d'une méthodologie complétée par des reprises de maçonnerie.

La différence de prix s'explique également par le fait que la mise en oeuvre des matériaux proposés nécessite plus de main d'oeuvre, mais permet d'éviter les risques de ponts thermiques.

Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 63 900.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL CAVANIE FAÇADE	75 006.00€
2	JEAN JACQUES DESCOULS	67 290.00€
INACCEPTABLE	JEAN JACQUES DESCOULS	Variante inférieure aux performances demandées et non conforme au cahier des charges techniques, elle n'a donc pas été analysée

LOT 11 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR AUX ÉCOLES DE DUNES ET D'AUVILLAR

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL CAVANIE FAÇADE	82340 - DONZAC
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 - CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat SARL CAVANIE FAÇADE obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin du fait d'une meilleure performance des matériaux (chevilles de meilleure qualité, dites " de fixation à cœur", de type STOFIX) et d'une méthodologie complétée par des reprises de maçonnerie.

La différence de prix s'explique également par le fait que la mise en oeuvre des matériaux proposés nécessite plus de main d'oeuvre, mais permet d'éviter les risques de ponts thermiques.

Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 167 700.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL CAVANIE FAÇADE	192 902.00€
2	JEAN JACQUES DESCOULS	180 830.00€
INACCEPTABLE	JEAN JACQUES DESCOULS	Variante inférieure aux performances demandées et non conforme au cahier des charges techniques, elle n'a donc pas été analysée

LOT 12 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR À L'ÉCOLE DE LAMAGISTÈRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL CAVANIE FAÇADE	82340 - DONZAC
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 - CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision, le candidat JEAN JACQUES DESCOULS obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin. DESCOULS obtient une meilleure note méthodologique pour la performance des matériaux car il n'y a pas besoin de faire de reprise de maçonnerie sur ce site, mais seulement des traitements de fissures.

Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 88 400.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	JEAN JACQUES DESCOULS	96 850.00€
2	SARL CAVANIE FAÇADE	105 840.00€
NON CONFORME	JEAN JACQUES DESCOULS	Variante inférieure aux performances demandées, elle n'a donc pas été analysée

LOT 13 : SOLS PVC À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
YOANN DUPIN	47000 - AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	25.0 %
3 - Qualité : résistance au poinçonnement, usure, glissance....	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat YOANN DUPIN obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 34 510.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	YOANN DUPIN	31 055.00€

LOT 14 : SOLS PVC AUX ÉCOLES DE DONZAC ET DUNES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
YOANN DUPIN	47000 - AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %

2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	25.0 %
3 - Qualité: résistance au poinçonnement, usure, glissance....	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat YOANN DUPIN obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 16 155.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	YOANN DUPIN	14 887.50€

LOT 15 : SOLS PVC À L'ÉCOLE DE LAMAGISTÈRE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
YOANN DUPIN	47000 - AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	25.0 %
3 - Qualité: résistance au poinçonnement, usure, glissance....	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat YOANN DUPIN obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 61 840.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	YOANN DUPIN	50 062.00€

LOT 16 : CLOISONS/ FAUX PLAFONDS À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 – VALENCE D'AGEN
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 – CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SOGYPSE obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 42 030.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SOGYPSE	43 760.00€

IRRECEVABLE	JEAN JACQUES DESCOULS	L'entreprise a fourni les documents pour le lot 9 et non pour le lot 16
-------------	-----------------------	---

LOT 17 : CLOISONS/ FAUX PLAFONDS AUX ÉCOLES DE DONZAC, GOLFECH ET DUNES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 – CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat JEAN JACQUES DESCOULS obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

Le prix est supérieur à l'estimation du marché qui avait été faite trois mois avant la remise des offres, soit en janvier, les matières premières ayant augmenté avec la conjoncture actuelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 85 810.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	JEAN JACQUES DESCOULS	87 660.00€
INACCEPTABLE	JEAN JACQUES DESCOULS	Variante inférieure aux performances demandées et non conforme au cahier des charges techniques, elle n'a donc pas été analysée

LOT 18 : CLOISONS/ FAUX PLAFONDS À L'ÉCOLE DE LAMAGISTÈRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 – VALENCE D'AGEN
JEAN JACQUES DESCOULS	82110 – CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Note méthodologique d'intervention : seront appréciés l'organisation, moyens humains et matériels. Le phasage et les mesures de sécurité et de protection mises en œuvre notamment vis à vis des utilisateurs.	25.0 %
3 - Performance technique des équipements, résistivité et conductivité de l'isolant	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat JEAN JACQUES DESCOULS obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 42 370.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	JEAN JACQUES DESCOULS	42 500.00€
2	SOGYPSE	44 395.00€
NON CONFORME	JEAN JACQUES DESCOULS	Variante inférieure aux performances demandées, elle n'a donc pas été analysée

LOT 19 : PLOMBERIE DANS LES ECOLES DE CASTELSAGRAT ET DE LAMAGISTERE

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer ce lot sans suite.

LOT 20 : ÉLECTRICITÉ/CHAUFFAGE/VENTILATION À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
FURLAN	82400 – VALENCE D'AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels. Méthodologie d'organisation de la prestation, hygiène et sécurité	25.0 %
3 - Performance des équipements ventilation (puissance/rendement....) et de confort (bruit, réglage....), et des éclairages (lm/w, puissance...)	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précisions, le candidat FURLAN obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin. Il est proposé de retenir la variante qui a un coût plus élevé mais qui permet d'anticiper sur les normes énergies des bâtiments.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 98 775.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	FURLAN	112 087.90€ (variante avec pompe à chaleur air/eau pour logement)
2	FURLAN	83 897.90€ (offre de base avec radiateur électrique pour logement)

LOT 21 : ÉLECTRICITÉ/CHAUFFAGE/VENTILATION AUX ÉCOLES DE DONZAC ET GOLFECH

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFM	82340 - DONZAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels. Méthodologie d'organisation de la prestation, hygiène et sécurité	25.0 %
3 - Performance des équipements ventilation (puissance/rendement....) et de confort (bruit, réglage....), et des éclairages (lm/w, puissance...)	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EIFM obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 57 430.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	EIFM	53 406.91€

LOT 22 : ÉLECTRICITÉ/CHAUFFAGE/VENTILATION À L'ÉCOLE DE LAMAGISTÈRE

En vertu de l'article R2185-1 du Code de la Commande publique, la consultation peut être déclarée sans suite dès lors qu'elle est infructueuse notamment en cas d'absence de candidature.

En l'espèce, aucune candidature n'a été remise pour celle-ci.

La Commission des Plis propose de déclarer ce lot sans suite.

LOT 23 : ÉLECTRICITÉ/CHAUFFAGE/VENTILATION À L'ÉCOLE DE DUNES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFM	82340 - DONZAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels. Méthodologie d'organisation de la prestation, hygiène et sécurité	25.0 %
3 - Performance des équipements ventilation (puissance/rendement....) et de confort (bruit, réglage....), et des éclairages (lm/w, puissance...)	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres et des demandes de précision (demande de traitement du dortoir en supplément), le candidat EIFM obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 34 740.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	EIFM	39 416.60€

LOT 24 : PEINTURE À L'ÉCOLE DE CASTELSAGRAT

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DALIAS PEINTURE	82360 - LAMAGISTÈRE
BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat DALIAS PEINTURE obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 27 300.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	DALIAS PEINTURE	20 992.00€
2	BAYLET BERNARD	29 925.00€

LOT 25 : PEINTURE AUX ÉCOLES DE DONZAC ET DUNES

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DALIAS PEINTURE	82360 - LAMAGISTÈRE
BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat DALIAS PEINTURE obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 32 000.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	DALIAS PEINTURE	25 250.00€
2	BAYLET BERNARD	35 640.00€

LOT 26 : PEINTURE À L'ÉCOLE DE LAMAGISTÈRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DALIAS PEINTURE	82360 - LAMAGISTÈRE
BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat DALIAS PEINTURE obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 39 075.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	DALIAS PEINTURE	29 720.00€
2	BAYLET BERNARD	41 140.00€

LOT 27 : NETTOYAGE POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
LOUDA LOGISTIQUE	82400 – VALENCE D'AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0 %
2 - Valeur technique : sur la base du mémoire technique appréciation des moyens humains et techniques mobilisés pour cette opération et méthodologie d'intervention faisant apparaître l'organisation, les mesures d'hygiène et de sécurité	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat LOUDA LOGISTIQUE obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 21 950.00€		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	LOUDA LOGISTIQUE	20 651.82€

En conséquence, je vous propose :

- pour le lot 1 - BATIMENT MODULAIRE AUX ECOLES DE CASTELSAGRAT ET DE LAMAGISTERE : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 2 - MACONNERIE A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 3 - MACONNERIE AUX ECOLES DE LAMAGISTERE, DONZAC ET DUNES : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 4 - TOITS TERRASSES A L'ECOLE DE PIERRE PERRET A VALENCE D'AGEN : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 5 - MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat BSA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 6 – MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DE DONZAC : d'attribuer le marché au candidat BSA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 7 – MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat BSA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 8 – MENUISERIES BOIS : d'attribuer le marché au candidat ART ET BOIS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 9 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat SARL CAVANIE FAÇADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 10 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR A L'ECOLE DE DONZAC : d'attribuer le marché au candidat SARL CAVANIE FAÇADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 11 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR AUX ECOLES DE DUNES ET D'AUVILLAR : d'attribuer le marché au candidat SARL CAVANIE FAÇADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 12 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat JEAN JACQUES DESCOULS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 13 – SOLS PVC A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat YOANN DUPIN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 14 – SOLS PVC AUX ECOLES DE DONZAC ET DUNES : d'attribuer le marché au candidat YOANN DUPIN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 15 – SOLS PVC A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat YOANN DUPIN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 16 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 17 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS AUX ECOLES DE DONZAC, GOLFECH ET DUNES : d'attribuer le marché au candidat JEAN JACQUES DESCOULS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 18 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat JEAN JACQUES DESCOULS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 19 – PLOMBERIE DANS LES ECOLES DE CASTELSAGRAT ET DE LAMAGISTERE : de déclarer le marché sans suite ;

- pour le lot 20 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat FURLAN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 21 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION AUX ECOLES DE DONZAC ET GOLFECH : d'attribuer le marché au candidat EIFM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 22 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 23 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION A L'ECOLE DE DUNES : d'attribuer le marché au candidat EIFM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 24 – PEINTURE A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 25 – PEINTURE AUX ECOLES DE DONZAC ET DUNES : d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 26 – PEINTURE A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 27 – NETTOYAGE POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES : d'attribuer le marché au candidat LOUDA LOGISTIQUE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes :
- pour le lot 1 – BATIMENT MODULAIRE AUX ECOLES DE CASTELSAGRAT ET DE LAMAGISTERE : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 2 – MACONNERIE A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 3 – MACONNERIE AUX ECOLES DE LAMAGISTERE, DONZAC ET DUNES : de déclarer le marché sans suite ;
- pour le lot 4 – TOITS TERRASSES A L'ECOLE DE PIERRE PERRET A VALENCE D'AGEN : de déclarer le marché sans suite ;

- pour le lot 5 – MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat BSA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 6 – MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DE DONZAC : d'attribuer le marché au candidat BSA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 7 – MENUISERIES EXTERIEURES A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat BSA pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 8 – MENUISERIES BOIS : d'attribuer le marché au candidat ART ET BOIS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 9 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat SARL CAVANIE FAÇADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 10 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR A L'ECOLE DE DONZAC : d'attribuer le marché au candidat SARL CAVANIE FAÇADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 11 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR AUX ECOLES DE DUNES ET D'AUVILLAR : d'attribuer le marché au candidat SARL CAVANIE FAÇADE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 12 – ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat JEAN JACQUES DESCOULS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 13 – SOLS PVC A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat YOANN DUPIN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 14 – SOLS PVC AUX ECOLES DE DONZAC ET DUNES : d'attribuer le marché au candidat YOANN DUPIN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 15 – SOLS PVC A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat YOANN DUPIN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 16 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 17 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS AUX ECOLES DE DONZAC, GOLFECH ET DUNES : d'attribuer le marché au candidat JEAN JACQUES DESCOULS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 18 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat JEAN JACQUES DESCOULS pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 19 – PLOMBERIE DANS LES ECOLES DE CASTELSAGRAT ET DE LAMAGISTERE : de déclarer le marché sans suite ;
 - pour le lot 20 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat FURLAN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
 - pour le lot 21 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION AUX ECOLES DE DONZAC ET GOLFECH : d'attribuer le marché au candidat EIFM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
 - pour le lot 22 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : de déclarer le marché sans suite ;
 - pour le lot 23 – ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION A L'ECOLE DE DUNES : d'attribuer le marché au candidat EIFM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
 - pour le lot 24 – PEINTURE A L'ECOLE DE CASTELSAGRAT : d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
 - pour le lot 25 – PEINTURE AUX ECOLES DE DONZAC ET DUNES : d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
 - pour le lot 26 – PEINTURE A L'ECOLE DE LAMAGISTERE : d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
 - pour le lot 27 – NETTOYAGE POUR L'ENSEMBLE DES ECOLES : d'attribuer le marché au candidat LOUDA LOGISTIQUE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 23 mai 2022

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 24 mai 2022



Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **27 MAI 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **27 MAI 2022**

AR Préfecture

PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES ECOLES 2022 (27 LOTS) - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220523-2022D1_1_2_77-DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_2_77

Date de décision : 23/05/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D1-1-2-77_Programme de travaux dans les écoles 2022 (27 lots)_AMT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 27/05/2022 10:21:23

Date de réception de l'AR : 27/05/2022 10:21:43